

IMPORTANT !!

pour la prise en compte de votre inscription

Ce dossier d'inscription comprend :

- Une fiche de renseignements (recto-verso) à compléter et signer
 - Un feuillet « A savoir » **à lire** et à signer
 - Le règlement intérieur qui est consultable et téléchargeable sur le site
 - L'imprimé FFE « certificat médical » et « autorisation parentale » à télécharger
- ATTENTION !! pour les cavaliers titulaires d'une licence compétition en 2018 pas besoin de certificat médical, vous pourrez renouveler votre licence compétition simplement en allant remplir un questionnaire sur votre espace FFE.**

Ce dossier devra **impérativement** nous être retourné complet, accompagné du règlement pour **le Samedi 9 septembre dernier délai.**

REPRISE DES COURS : Lundi 17 septembre

Les cavaliers qui n'auront pas ramené leur **dossier complet** (feuillet d'inscription, feuillet « A savoir » et certificat médical) **ainsi que le règlement, pour le Mercredi 12 septembre, se verront refuser l'accès au cours et ne seront plus assurés de leur place sur le créneau souhaité.**

Tarifs et Dates butoirs de règlement *:

Licence (valable du 01/09/18 au 31/12/19) :

- né en 2001 et après 25€00
- né en 2000 et avant 36€00

Cotisation (valable du 01/09/18 au 31/08/19)

- né en 2009 et après 70€00
- né entre 2004 et 2008 75€00
- né en 2003 et avant 95€00

Tarif du forfait trimestriel (chaque trimestre comprend 11 leçons) :

	Normal	Nouveaux Adhérents	Famille*	Famille / Nouveaux Adhérents
3/5 ans	103.95	88.55	93.50	79.75€
6/11 ans	139.15	118.25	125.40	106.40
12/18 ans / Etudiants	172.70	146.85	155.65	132.00
Adultes	216.70	184.25	195.25	165.80

* s'applique lorsque 2 membres de la même famille vivant dans le même foyer, montent (frère et sœur ou parent-enfant).

Forfait 1^{er} TRIMESTRE (du 17/09/18 au 16/12/18) + LICENCE + COTISATION : à régler au plus tard le 12/09/18

Forfait 2^{ème} TRIMESTRE (du 17/12/18 au 31/03/19) : à régler au plus tard le 16/12/18

Forfait 3^{ème} TRIMESTRE (du 1/04/19 au 30/06/19) : à régler au plus tard le 31/03/19

* Les prestations sont réglables d'avance, les cavaliers qui ne respecteront pas les dates butoirs de règlement se verront refuser l'accès au cours.



A SAVOIR !!

⊗ L'Ecole Départementale d'Equitation est une association loi 1901. En adhérant à notre association, vous vous engagez à en accepter le fonctionnement qui repose sur le travail des salariés mais également des bénévoles. Merci donc à tous les cavaliers et parents de cavaliers d'apporter leur part d'aide à l'organisation des activités et à l'entretien de l'école.

⊗ Les cavaliers doivent prévoir d'être là au moins ¼ heure avant le début de la reprise afin de ne pas retarder le début du cours et pénaliser les autres cavaliers.

⊗ Le port d'une bombe aux normes est obligatoire (EN 1384)

⊗ Le cavalier doit porter des bottes ou des boots avec des chaps.

⊗ Toute absence devra être signalée au moins 24 heures à l'avance. Elle pourra être récupérée durant la période du forfait trimestriel ou sur les petites vacances scolaires qui suivent. Passé ce délai, l'absence ne pourra plus être rattrapée.

ATTENTION !! Si l'absence n'a pas été signalée au secrétariat au moins la veille, le cours sera décompté comme s'il avait été fait.

⊗ Le nombre maximal de leçons à récupérer sur le trimestre est de 4 (sauf cas exceptionnel, sur présentation d'un certificat médical et après accord de la direction).

⊗ **Toutes les prestations sont réglables d'avance.**

⊗ Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement pendant le temps des activités équestres encadrées et pendant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie – soit un quart d'heure avant l'activité et un quart d'heure après. En dehors des temps d'activités et de préparation les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

⊗ Les cavaliers inscrits à l'année ont droit à 2 demi-journées d'animation qui auront lieu durant les petites vacances scolaires. La 1ère demi-journée devra être faite à Toussaint ou à Noël, la 2ème, en février ou à Pâques (Les ½ journées qui n'auront pas été faites en temps et en heure seront perdues).

⊗ Il est formellement interdit de donner à manger aux chevaux et poneys

Le _____ Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

Cavalier,

Responsable légal,

CAVALIER / CAVALIERE

Nom Prénom.....

Date de naissance E-Mail.....

N° Licence FFE Niveau Equestre.....

Adresse

.....

Code Postal..... Ville

Tél Mob Fixe

Nom de la (des) personne(s) à contacter en cas d'urgence :

..... Tél.....

..... Tél.....

..... Tél.....

..... Tél.....

Allergies :

.....

Maladies chroniques notables (diabète, asthme, etc...)

.....

Urgences : En cas d'accident, nous vous préviendrons immédiatement et appellerons les services d'urgence (pompiers ou SAMU). Votre enfant sera conduit au centre hospitalier. Toutefois, si vous souhaitez que votre enfant soit conduit dans un autre établissement, veuillez nous le préciser ci-dessous :

.....

REPRESENTANT (S) LEGAL(AUX)

Nom Prénom.....

E-Mail..... Profession.....

Adresse

.....

Code Postal..... Ville

Tél Mob Fixe

Nom Prénom.....

E-Mail..... Profession.....

Adresse

.....

Code Postal..... Ville

Tél Mob Fixe

Conformément à l'article L.321.4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé (e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions **d'assurance offertes par la licence FFE** et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées sur www.pezantassure.fr

Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier **offerte** par la FFE ;

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur, applicable au sein de l'établissement, qui m'a été remis avec le présent contrat d'inscription.

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation et je joins le certificat médical à mon dossier (cf imprimé FFE joint au dossier)

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Je déclare accepter / refuser** l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres (page Facebook, site internet, articles de presse)

Depuis 2016, la SOCIETE GENERALE soutient financièrement la pratique de l'équitation pour le plus grand nombre à l'Ecole Départementale d'Equitation. Merci de leur réserver le meilleur accueil en acceptant de recevoir leurs offres préférentielles.

En cas de refus de votre part, merci de cocher la case suivante .

** rayer la mention inutile

Fait àle / /

Le parent, représentant légal signataire est présumé avoir recueilli l'accord de l'autre parent titulaire de l'autorité parentale.

Signature(s) précédée(s) du nom du représentant légal
et de la mention lu et approuvé :



Avenue de Tronquières - 15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 96 00 -
Mail : ecole.equitation@orange.fr
Agrément Jeunesse et Sports N° 155258 - Affilié à la FFE

